

Service de l'administration générale
et de la Sécurité

Division de l'accueil, de la Sûreté
et de la Sécurité

XVI^{ème} législature

**DEMANDE D'ÉTABLISSEMENT DE CARTE
OBSERVATEURS QUALIFIÉS**

➔ (à retourner par mail au Secrétariat général de la Présidence :
delegation.transparence@assemblee-nationale.fr)

- Identité du titulaire :

M. Mme. : Prénom :

(le cas échéant, préciser le nom de naissance) :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Nationalité :

Domicile :

.....

Adresse mail :

Université ou organisme de recherche :

Titre universitaire :

La carte étant délivrée par la présidente de la délégation chargée de la transparence et des représentants d'intérêts au vu d'un programme d'études précis, le demandeur doit joindre au présent formulaire une *note synthétique* décrivant son sujet de recherche justifiant la demande de carte et indiquant quels organes de l'Assemblée en sont les objets.

Le titulaire sera informé par mail du sort réservé à sa demande. Il retirera son laissez passer personnellement au bureau des laissez-passer (réception du 126 rue de l'Université), sur présentation d'une pièce d'identité. Il sera photographié sur place. La signature du présent imprimé autorise l'enregistrement de sa photographie.

Les données nominatives ci-dessus, indispensables pour la délivrance d'un titre d'accès aux bâtiments de l'Assemblée nationale, font l'objet d'un traitement automatisé déclaré auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL). Le droit d'accès et de rectification peut être exercé auprès du Secrétariat général de la Questure, division de l'accueil, de la sûreté et de la sécurité, bureau 6315.

LE.....20....

SIGNATURE DU TITULAIRE